

## Communiqué de presse

Cergy, le 16 Octobre 2020

### **COVID-19 – FONDS D'AIDE EXCEPTIONNELLE AUX AGRICULTEURS**

**Les élus du Département réunis ce vendredi 16 octobre par visio-conférence, en Assemblée départementale autour de Marie-Christine Cavecchi, Présidente du Département du Val d'Oise, ont voté la création d'un fonds d'aide exceptionnelle aux agriculteurs en difficulté à hauteur de 95 000 euros. Les élus ont également décidé l'attribution de plus de 100 000 euros à six organismes agricoles et quatre exploitations arboricoles valdoisiennes.**

*« Les centres équestres et les agriculteurs spécialisés (maraichers, horticulteurs, pépiniéristes...) ont été fortement pénalisés pendant le confinement de la crise Covid-19. Le Département est à leurs côtés pour affronter cette crise économique et sociale, comme il l'est auprès des acteurs culturels, du tourisme et des entreprises. Ces acteurs du monde agricole font partie de l'identité de notre territoire et agissent pour le bien et le bon local pour les Valdoisiens. 95 000 euros seront abondés par le Département dans ce fonds d'aide exceptionnelle pour quinze structures identifiées par le Chambre d'agriculture d'Ile-de-France »* souligne Marie-Christine Cavecchi, Présidente du Département du Val d'Oise.

Ce fonds de 95 000 euros est ouvert aux agriculteurs spécialisés et les centres équestres du département identifiés par la Chambre d'agriculture de la région. Une commission des aides agricoles constituée d'élus et de partenaires examinera chaque dossier individuellement et s'assurera que tous les autres dispositifs d'urgence existants ont été mobilisés pour cet acteur en difficulté.

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable et du monde agricole, les élus du Département ont également décidé d'accorder plus de 80 000 euros aux organismes suivants ([voir liste page suivante](#)) : la Chambre d'Agriculture de la Région Ile-de-France le Syndicat Jeunes Agriculteurs Ile-de-France Ouest, l'Association régionale des Points Accueil Installation Ile-de-France, l'Association Terre de Liens Ile-de-France, le Centre d'Ecodéveloppement de Villarceaux et la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles. Le Département apporte une contribution au fonds européen agricole pour le développement rural (FEDER) de la Région à hauteur de plus de 19 000 euros pour des investissements dans des projets agricoles durables dans le Val d'Oise.

#### **8000 pommiers et poiriers plantés**

Le Val d'Oise, premier département arboricole de la région Ile-de-France, avec une superficie d'environ 400 hectares de vergers sur les 823 hectares que comptent la région souhaite maintenir son soutien à l'arboriculture afin d'éviter les friches agricoles et préserver la biodiversité et les paysages spécifiques. Les élus ont décidé d'allouer plus de 20 000 euros à quatre exploitations agricoles ([voir liste page suivante](#)) pour la plantation de près de 8000 arbres fruitiers (pommiers et poiriers) et l'achat de matériel de replantation.

#### **Contacts presse :**

Guillaume TESSIER  
Thomas TOLEDANO  
thomas.toledano@valdoise.fr  
Tél. 01 34 25 34 14

### Liste des six organismes agricoles subventionnés :

-4 200 € au Syndicat Jeunes Agriculteurs Ile-de-France Ouest pour lutter contre les dépôts sauvages et pour l'organisation d'un événement « les Jeunes Agriculteurs ouvrent leurs fermes », qui est une journée à destination du grand public ;

-3 000 € à l'Association régionale des Points Accueil Installation Ile-de-France qui a pour mission d'informer tous les porteurs de projets agricoles sur leur installation les aides ou encore les démarches administratives ;

-3 200 € à l'Association Terre de Liens Ile-de-France pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets agricoles ;

-4 000 € au Centre d'Ecodéveloppement de Villarceaux pour la mise en œuvre d'une Obligation Réelle Environnementale visant à pérenniser les pratiques agricoles vertueuses, pour l'émergence d'une filière locale de bois et pour l'accompagnement des élus pour la transition énergétique du Vexin ;

-4 000 € à la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles pour un projet apicole visant à favoriser une production locale ;

-62 735 € à la Chambre d'Agriculture de la Région Ile-de-France pour un approvisionnement de la restauration des collèges en produits biologiques et locaux, une protection de l'eau, une sensibilisation du grand public aux enjeux du monde agricole et une préservation des terres agricoles.

---

### Liste des quatre exploitations arboricoles subventionnées :

-5 260,86 € à EARL des Vergers de Jagny à Villaines-sous-Bois pour la plantation de 1540 pommiers et l'achat de matériel de replantation ;

-4 118,36 € à EARL COLLAS P.et Fils à Hérouville pour la plantation de 420 pommiers et de 1050 poiriers et l'achat de matériel de replantation ;

-7 677,94 € à SCEA Terre de Saveurs à Boissy l'Aillierie pour la plantation de 2295 pommiers, 150 poiriers et l'achat de matériel de replantation ;

-4 300 € à EARL Vergers d'Attainville pour la plantation de 2200 pommiers et l'achat de matériel de replantation.